

Compte rendu de séance

Séance du 1 Juin 2015

L' an 2015 et le 1 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,petite salle de la mairie sous la présidence de ROUILLON Jean-Pierre

Présents : Mmes : BIZET Mireille, LHEUREUX Brigitte, MARIE Claudine, OZEL Agnès, MM : CAILLEUX Joël, LEROUX Bruno, MORISSE Noël, MURZEAU Claude, ROUILLON Jean-Pierre

Absent(s) ayant donné procuration : M. MAIGRET Gilbert à M. ROUILLON Jean-Pierre
Absent(s) : M. CHANTELOT Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 22/05/2015

Date d'affichage : 22/05/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 03/06/2015

et publication ou notification
du : 03/06/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme BIZET Mireille

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Délibération pour le choix de l'entreprise pour les travaux de voirie sur la RD129 - 2015-014
Création et ajout d'une ligne en investissement. - 2015-015
Décisions Modificatives sur le budget commune investissement - 2015-016
Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire. - 2015-017
Délibération pour sortir de l'inventaire le tracteur tondeuse Kubota et le semoir à sel et la vente - 2015-018
Délibération pour la modification des statuts du SIRS : approbation - 2015-019
Prix repas des jeux intervillages - 2015-020
Indemnité représentative de logement des instituteurs. - 2015-021
Délibération pour l'avenant N°1 à la convention assistance et accompagnement. - 2015-022
Délibération pour le service urbanisme de la CCPB - 2015-023
Nouveaux tarifs salle multifonctions - 2015-024

Délibération pour le choix de l'entreprise pour les travaux de voirie sur la RD129

réf : 2015-014

Le conseil Municipal après avoir consulté les devis des entreprises COLAS-LINEA BTP et SPC décide de confier les travaux de voirie sur la RD129 à l'entreprise SPC dont le devis s'élève à la somme de 14011,20 TTC.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Création et ajout d'une ligne en investissement.

réf : 2015-015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer et d'ajouter une opération en investissement qui sera :

Numéro d'opération 201504 Chauffage école

Numéro de compte 2158

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Décisions Modificatives sur le budget commune investissement

réf : 2015-018

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE COMPTE	ORDRE	NUMERO D'OPERATION	LIBELLE OPERATION	MONTANT
D	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions.	R	201502	Entrée et allée cimetière	- 2000
D	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques .	R	201504	Chauffe eau école	+ 2000

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la décision modificative sur le budget commune comme ci-dessus :

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

réf : 2015-017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une aide financière, au titre de la réserve parlementaire, pour financer l'éclairage des tableaux de l'église et le remplacement des gouttières de l'église.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Délibération pour sortir de l'inventaire le tracteur tondeuse Kubota et le semoir à sel et la vente
réf : 2015-018

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal accepte par 10 voix pour
0 voix contre et 0 abstention, de sortir de l'inventaire le matériel qui n'est plus utilisé par le
personnel communal afin de le vendre :

-L'ancien tracteur tondeuse KUBOTA à vendre 300Euros

-L'ancien semoir à sel à vendre 130 Euros.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Délibération pour la modification des statuts du SIRS : approbation
réf : 2015-019

Le conseil municipal décide d'accepter par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention
d'approuver les modifications des statuts qui ont été effectuées depuis janvier 2008

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Prix repas des jeux intervillages
réf : 2015-020

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix comme ci dessous :

-Prix unique de 4 Euros par repas .

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Indemnité représentative de logement des instituteurs.
réf : 2015-021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer le taux estimé à 1,80% pour l'exercice 2015,
concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Délibération pour l'avenant N°1 à la convention assistance et accompagnement.
réf : 2015-022

Après lecture de l'avenant N°1 à la convention Assistance et accompagnement par le service
intercommunal conseil ingénierie de la CCPB. Le conseil municipal accepte par 10 voix pour,
0 voix contre et 0 abstention d'autoriser Monsieur Le maire à signer cet avenant concernant la
modification de l'article 5 de la convention initiale votée à la réunion du conseil municipal du
15 juin 2010.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Délibération pour le service urbanisme de la CCPB
réf : 2015-023

Après lecture de la convention concernant l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme
qui seront instruits par le service urbanisme de la CCPB à partir du 1er juillet 2015. Le conseil
municipal autorise par 10 voix pour 0 voix contre et 0 abstention monsieur Le maire à signer
cette convention valable du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Nouveaux tarifs salle multifonctions

réf : 2015-024

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs à partir du 1er janvier 2016 de la salle multifonctions comme suit :

- Location week end habitant commune : 250 Euros
- Location week end habitant hors commune : 500 Euros

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 22:20

En mairie, le 02/06/2015
Le Maire
Jean-Pierre ROUILLON

A circular official stamp in blue ink, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "MAIRIE DU VAL DE SAÔNE" around the perimeter and "LE MAIRE" in the center. The signature is written in a cursive style and extends across the bottom of the stamp.